

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un Octobre , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, Sylvie DENIS, LACOUR Danielle, FESSY Véronique, RIVIERE Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Magali BOULLIER (à Danielle LACOUR) ; Patrick LARRAY (à Véronique FESSY) ; Jean-Marc SCHIMITZ (à Jean-Marc HETSCH)

Absent : Maxime GASDON, AUPERT Mickaël, Mickaël GOUJON.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

Date d'envoi de la convocation : 26 Octobre 2023

CHOIX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale de la Loire a souscrit, pour le compte de nombreuses collectivités du département, un contrat d'assurance garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires, notamment en cas de congés maladie. Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2023, le CDG a ainsi lancé une procédure de marché public permettant de comparer de nouvelles offres de la part des assurances. Deux offres ont été reçues. Après la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du CDG du 20 juin 2023, le marché d'assurance a été attribué à CNP-RELYENS.

Parallèlement, le Maire ajoute que nous avons comparé cette offre avec celle de GROUPAMA (CIGAC), notre assureur actuel, qui a émis une nouvelle proposition.

Ainsi, après analyse des conditions et des taux, il propose de conclure, à compter du 01.01.2024, un contrat avec GROUPAMA (CIGAC) pour une durée d'un an avec les taux suivants :

- ✓ Agent CNRACL : taux de 5,10%
- ✓ Agent IRCANTEC : taux de 1,53%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Retenir GROUPAMA (CIGAC) pour un contrat d'un an à compter du 01.01.2024 au taux de 5,10% pour les agents CNRACL et de 1,53% pour les agents IRCANTEC.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat pour garantir les risques statutaires du personnel communal.

Fait à Pradines, le 31 Octobre 2023.

Le Maire,
Charles BRUN.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc HETSCH